COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 6 juin 2001
<cdl\doc\2001\synopsis\cdl-ju\cdl-ju-pv18 syn-f>

Diffusion restreinte
**CDL-JU-PV (2001) 18 syn**
**Or. Angl.**

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**

(COMMISSION DE VENISE)

# 18e réunion de la Sous-commission sur la justice constitutionnelle avec les agents de liaison des cours constitutionnelles et autres instances équivalentes

## (Košice, 4 mai 2001)

## S Y N O P S I S

Les participants :

- notent que – dans le but de souligner l'importance de sa coopération avec les cours constitutionnelles et autres instances équivalentes – la Commission de Venise entend inviter le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à modifier le Statut de la Commission en instituant un organe mixte composé de représentants des cours (agents de liaison) et de membres de la Commission, qui remplacerait les réunions actuelles de la Sous-commission sur la justice constitutionnelle avec les agents de liaison ;

- souscrivent – sous réserve d'accord de la Commission plénière – à la demande formulée par l'Association des cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF) tendant à intégrer la jurisprudence de ses membres dans la base de données CODICES, à condition que la Commission de Venise continue à jouer un rôle déterminant dans le développement de CODICES et que la possibilité de consulter la base de données en cantonnant ses recherches à la jurisprudence des instances qui coopèrent directement avec la Commission soit maintenue ;

- prennent note de la tenue, en août 2001, d'un colloque de présidents des cours constitutionnelles et autres instances équivalentes de la région de l'Afrique australe, dans le but de mettre en place un échange de jurisprudence entre ces instances, éventuellement selon le modèle de coopération de la Commission de Venise ;

- prennent note de la possibilité de coopération avec l'Encyclopédie universelle des droits de l'homme, destinée à enrichir le stock de constitutions réunies dans CODICES ;

- décident de reporter de mai à septembre 2001 le délai de communication des contributions au *Bulletin spécial* sur « Les relations entre les Cours constitutionnelles et les autres juridictions nationales, y compris l'interférence, en cette matière, de l'action des juridictions européennes », demandé par la présidence belge de la Conférence des cours constitutionnelles européennes en vue du thème de la prochaine Conférence, et de demander aux cours suprêmes de consacrer essentiellement leurs contributions à leurs relations avec les cours européennes ;

- invitent les agents de liaison à demander au Secrétariat des documents présentant leur cour, composés de la description (telle que publiée dans le *Bulletin spécial*) et des décisions abrégées figurant dans la base de données CODICES ;

- approuvent la version 13 du Thésaurus systématique et décident qu'elle devra entrer en vigueur pour les contributions au *Bulletin* 2001/2 ;

- invitent les agents de liaison à utiliser le masque de saisie (version 1.5) pour la préparation de leurs décisions abrégées, à suivre les instructions officielles (présentation des titres, etc.) énoncées dans les Instructions pour la présentation des décisions abrégées (CDL-JU (2001) 5) et à continuer de fournir les textes intégraux des décisions sous forme électronique ;

- invitent les agents de liaison à fournir des statistiques au moins annuelles sur l'activité de leurs cours, en vue de leur publication dans le *Bulletin* ;

- invitent les agents de liaison à informer le Secrétariat de toute modification apportée aux Constitutions, aux lois sur les cours constitutionnelles et aux descriptions de cours constitutionnelles contenues dans CODICES ;

- invitent les agents de liaison à continuer à informer le Secrétariat de toutes modifications intervenues dans la composition de la liste des cours constitutionnelles (CDL-JU (2001) 1), de la liste des agents de liaison (CDL-JU (2001) 2) et de la liste des sites web des cours constitutionnelles et organes équivalents (CDL-JU (2001) 3);

- sont informés des séminaires qui se sont tenus ou qui se tiendront avec les cours constitutionnelles et autres instances équivalentes (CoCoSem) ;

- approuvent le site web à accès restreint de la Commission de Venise réservé aux agents de liaison : http://venice.coe.int/ju ;

- approuvent la version 3.3 de CODICES, qui inclut des liens des différents articles des Constitutions et de la Convention européenne des Droits de l'Homme vers la jurisprudence pertinente, ainsi que des liens indiquant l'évolution de la jurisprudence à la suite d'une décision ;

- invitent le Secrétariat à poursuivre le développement de CODICES (fusion entre les versions française et anglaise de CODICES, recherche hiérarchique par mot-clé de l'index alphabétique, annotation des mots-clés du thésaurus systématique, renvois, inclusion et indexation des constitutions) ;

- demandent une nouvelle fois au Secrétariat d'offrir un accès gratuit à la base de données CODICES via Internet et d'abaisser le prix de la version CD-ROM ;

- approuvent l'intégration, dans le *Bulletin* et la base de données CODICES, des renvois de l'Index alphabétique (CDL-JU (2001) 19) ;

- décident d'inscrire à l'ordre du jour de leur prochaine réunion la question de savoir si les contributions sur les grands arrêts doivent également être publiées dans les *Bulletins spéciaux* regroupés par pays, au lieu de figurer uniquement dans CODICES ;

- fixent la date de leur prochaine réunion au printemps 2002, éventuellement à l'invitation de l'une des cours participantes, auquel cas elle aura lieu au siège de cette dernière.

Un compte rendu détaillé de la réunion sera prochainement disponible.